



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Flavie Robitaille, en sa qualité de greffière de la Ville de L'Épiphanie, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie, Québec J5X 1A1, le 6 février 2025, à 10 h, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s)¹	Taxes dues (Capital, intérêts et pénalité au 5 décembre 2024) *
Alexandre Chayer Terrain vacant - rang Achigan Nord	0178-86-8693 Lot : 2 362 807	126.63 \$
Mario Lee 1460 rang Achigan Sud	0377-52-6933 Lot : 2 365 374	19 982.80 \$
3093-4418 Québec inc. Terrain vacant – Rue Goyette	0378-48-3681 Lot : 4 658 077	862.11 \$
Olivier Boudreau Terrain vacant – Rang Saint-Esprit	0481-23-0806 Lot : 2 891 332	27.18 \$
Ignace Aumont Terrain vacant - Rang Cabane ronde (arrière)	0574-49-4649 Lot : 2 362 704	181.52 \$
9227-1071 Québec inc. Terrain vacant - Rang Saint-Esprit	0582-04-6377 Lot : 2 890 576	4 709.38 \$
9112-7126 Québec inc. 738 Rang Saint-Esprit	0582-36-0069 Lot : 2 890 842	44 313.14 \$
Philippe Larose Terrain vacant - Rang Grand Coteau (arrière)	9975-68-8443 Lot : 2 362 619	210.50 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec de la circonscription de L'Assomption

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

- Personne physique : (pièce d'identité)
 - Nom
 - Date de naissance
 - Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
 - Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique
- Personne morale :
 - Nom
 - Forme juridique et loi constitutive (No NEQ)
 - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

- Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)
 - Nom
 - Qualité du représentant (mandataire)
 - Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

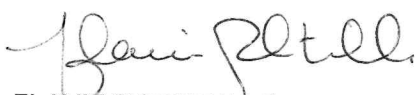
- Argent comptant
- Mandat poste, mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de L'Épiphanie

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la Ville de L'Épiphanie. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, **d'une part**, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais et, **d'autre part**, d'en informer la Ville (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à L'Épiphanie, ce 11 décembre 2024

La greffière,



FLAVIE ROBITAILLE